

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Cabinet :
Forme juridique :
Adresse siège social ou filiale :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de mon activité de conseil en gestion de patrimoine, je suis soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que j'exerce. Le présent document est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler.

En application de l'article 325-5 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatif aux Conseillers en Investissements Financiers (CIF), je vous adresse les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par LA COMPAGNIE CIF association professionnelle agréée par l'AMF, dont je suis adhérent, enregistré auprès de l'ORIAS sous le numéro **10057648** (www.orias.fr) :

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF)
- Intermédiaire en Assurance (IAS) en qualité de gérante courtier en assurance et mandataire d'intermédiaire d'assurance en catégorie C : activité pour laquelle je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurances (primes ou cotisations).
C : non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut communiquer sur simple demande du client, le nom de ces dernières et offre au client un conseil fondé sur une analyse objective et impartiale du marché, et analyse, pour ce faire un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, le contrat qui serait adapté aux besoins du souscripteur éventuel.
- Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement (IOBSP) en qualité de :
 - Mandataires non exclusifs exerçant l'intermédiation en vertu d'un ou plusieurs mandats non exclusifs délivrés par un ou des établissements de crédit ou de paiement

Activité pour laquelle je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un client ou à un établissement de crédit (primes ou cotisations).

Vous trouverez les détails de l'activité IOBSP en annexe jointe.

Pour l'activité d'IAS et d'IOBSP, l'autorité de contrôle est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dont l'adresse de correspondance est :

ACPR
4 place de Budapest
Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales
75436 PARIS Cedex 9

Pour la transaction d'immeubles et fonds de commerce :

Notre cabinet est titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4201 2018 000 035 099 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, activité pour laquelle le cabinet ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur. Le cabinet a souscrit une garantie financière de 110 000 €, auprès de **MMA Entreprise** sous la police n° 113516430 – sis 14 Bouvelard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9 ;

Pour le démarchage bancaire et financier :

Notre cabinet est amené à développer une activité de démarchage bancaire et financier au sens de l'article L.341-1 et suivants du Code monétaire et financier, au nom et pour le compte des mandats suivants :

ALPHEYS INVEST

Dans l'exercice de mon activité de CIF, je suis susceptible de fournir des conseils en investissement de manière indépendante, non indépendante, ou une combinaison de ces deux types de conseils :

- Lorsque le conseil est fourni de manière non indépendante, la rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise au sein de la lettre de mission.

Dans le cadre de l'exercice de mon activité d'intermédiation en assurance, ma prestation est fournie sur :

- Sur la base d'un service de recommandation personnalisée impliquant une analyse comparative et une restitution écrite motivée. Dans ce cas uniquement, il m'est possible de percevoir des honoraires.

Liste des partenaires commerciale, les partenaires

CIF	ALPHEYS INVEST - CORUM
IAS	UAF LIFE PATRIMOINE – ALPHEYS - GENERALI – VIE PLUS
IOBSP	
Immobilier	CERENICIMO – ROC STONE INVESTISSEMENT – PURE INVEST

Enfin, je vous confirme que conformément au Code de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF, j'ai pris l'engagement pour maintenir mon adhésion, de suivre des formations réglementaires obligatoires, de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, de produire mon casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier, enfin de respecter toutes les dispositions incluses dans le Code de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF.

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 28 mai 2018.

Par ailleurs, le cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Par courrier
- Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révélera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous accorder,

Je vous prie de croire, M....., à l'assurance de mes sentiments distingués.